

Vers un report du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à 2026

Une proposition de loi, déposée le 21 décembre dernier à l'Assemblée nationale par le groupe LREM, prévoit que le transfert de la compétence eau et assainissement aux EPCI, tout en demeurant obligatoire, pourra, sous certaines conditions, être repoussé à 2026.

Ce projet de loi, qui fait écho aux interventions d'Emmanuel Macron et d'Edouard Philippe lors du Congrès des maires, vise à répondre aux inquiétudes des élus locaux, sans toutefois remettre en cause le caractère obligatoire du transfert de compétences.

Présenté par le groupe LREM, majoritaire à l'Assemblée, il a de fortes chances d'être adopté, même si des amendements ne sont pas à exclure.

Il donne la possibilité aux communes de s'opposer au transfert des compétences eau et assainissement avant le 1^{er} juillet 2019, si un certain nombre d'entre elles s'expriment en ce sens, de sorte que ces compétences puissent demeurer de leur ressort.

Cette possibilité est réservée aux communes membres de communautés de communes qui n'exercent pas déjà ces deux compétences, à titre optionnel ou facultatif, à la date de publication du projet de loi.

S'il en est fait usage, le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à la communauté de communes concernée est alors reporté au 1^{er} janvier 2026, sans que cette fois les communes puissent de nouveau



Les communes pourront s'opposer au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à la communauté de communes si, avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25 % d'entre elles représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prendra effet le 1^{er} janvier 2026.

s'y opposer. En outre, si, après le 1^{er} janvier 2020, une communauté de communes n'exerce pas les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement, l'organe délibérant de la communauté de communes peut, à tout moment, se prononcer sur l'exercice de ces compétences par la communauté mais les communes membres peuvent également s'y opposer. Une minorité de blocage pourra donc s'opposer au transfert, avant le 1^{er} juillet 2019, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre-

elles dès lors qu'elle représente le quart des communes membres de l'EPCI représentant au moins 20 % de sa population.

Si, après le 1^{er} janvier 2020, une communauté de communes n'exerce pas les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement, l'organe délibérant de la communauté de communes peut également, à tout moment, se prononcer par un vote sur l'exercice de plein droit de ces compétences par la communauté. ■

APPEL AUX AUTEURS

Le numéro de Février de la revue **L'EAU, L'INDUSTRIE, LES NUISANCES**

sera consacré au thème :

Dépollution des sols et des nappes : quelles techniques pour quels polluants ?

Autres thèmes :

- Mesure de niveau : des technologies pour chaque application
- Détection des fuites : établir un diagnostic
- Les débitmètres massiques
- Choisir : un détecteur de surverse
- Pompes : le transfert de boues



L'EAU, L'INDUSTRIE, LES NUISANCES

Les auteurs intéressés par la parution gratuite d'un article sont invités à contacter la rédaction au 01 44 84 78 79 ou par mail à vjohanet@editions-johanet.com

EN BREF

• **Substances dangereuses :** l'agence Rhône-Méditerranée Corse lance un appel à projets relatif à la réduction des émissions de substances dangereuses pour l'eau. Il concerne les sites de production présentant un niveau d'activité supérieur au seuil prévu par la directive 2010/75 CE relative aux émissions industrielles ainsi que les installations collectives de traitement des eaux usées issues de ces sites. L'agence lui consacre 5 millions d'euros. <http://www.eaurmc.fr/emissionsindustrielles.html>

• **Cyanobactéries :** Des chercheurs de l'Inra et leurs collègues américains ont mis en évidence la transformation de boues activées en agrégats sphériques enrichis en cyanobactéries productrices d'oxygène, appelés photogranules. Ceux-ci auraient la capacité de traiter la pollution contenue dans

les eaux usées sans apport extérieur d'oxygène et de produire une matière première valorisable en énergie et pour l'agriculture. Ces résultats ont été publiés dans la revue Scientific Reports. <http://presse.inra.fr/Communiqués-presse/Eaux-usees-domestiques-et-cyanobacteries>

• **Aménagement du territoire et inondations :** un rapport publié par le CEPRI présente une analyse des coûts et des gains générés par des opérations d'aménagement résilientes aux inondations, et de leur répartition en fonction des acteurs prenant part à une telle opération. Il propose des solutions permettant d'impliquer davantage les acteurs, publics ou privés, susceptibles de participer à une opération d'aménagement. http://www.cepri.net/actualites/items/integration_du_risque.html

Thème du prochain numéro

Mesures, automatismes, régulation

(Mars)